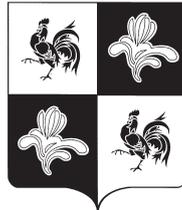


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



25 novembre 2024

SESSION ORDINAIRE 2024-2025

PROJET DE DÉCRET

**ouvrant des crédits provisoires pour les mois de janvier, février, mars et avril
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2025**

PROJET DE DÉCRET

ouvrant des crédits provisoires pour les mois de janvier, février, mars et avril de la commission communautaire française pour l'année budgétaire 2025

SECTION I^{re} Dispositions générales

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Article 2

Conformément aux articles 23, 24, 25, 26 du décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle des services administratifs de la Commission communautaire française et des organismes administratifs public qui en dépendent telle que modifié, des crédits provisoires à valoir sur le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2025 sont ouverts pour les mois de janvier, février, mars et avril à concurrence des montants qui figurent dans le tableau annexé au présent décret.

Article 3

Les dépenses afférentes au frais de fonctionnement et à la dette feront l'objet d'engagement et de liquidations simultanés.

Article 4

En vertu de l'article 24 du décret du 24 avril 2014, en raison d'obligations légales ou contractuelles, les crédits provisoires ouverts en engagement ou en liquidation des allocations de bases reprises ci-après, peuvent excéder la durée de 4 mois.

Voir la liste des centres financiers au tableau annexé.

Article 5

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à

l'année budgétaire 2025, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
TOTAUX	266.073	270.817

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

SECTION II

Dispositions spécifiques relatives aux Services du Collège en ce comprises celles relatives aux fonds budgétaires organiques

Article 6

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1^{er}, 1^o, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 8.500 euros HTVA.

Autorisation est donnée à ces comptes de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 euros HTVA.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 euros HTVA.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 850.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.08.03 et 29.003.11.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYZON;
- CERIA, Affaires générales, gestion et entretien;
- CERIA, Appui aux écoles;
- l'institut Alexandre Herlin.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 600.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.08.03 et 29.003.11.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut REDOUTE-PEIFFER;
- l'internat de la Commission communautaire française;
- l'institut Roger GUILBERT;
- l'institut Roger LAMBION;
- LABIRIS;
- les centres PMS;
- les PSE;
- l'institut LALLEMAND;
- l'institut GHEUDE;
- ESAC;
- l'auditorium;
- la bibliothèque du CERIA.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 120.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.08.03 et 29.003.11.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'école Jules Verne;
- le LAB Marie Curie.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 414.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge de l'article budgétaire 29.002.08.01, 29.003.08.05 et des avances de fonds d'un maximum de 30.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge de l'article budgétaires 29.002.11.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont le nom suit :

- le complexe sportif d'Anderlecht.

En matière de dépenses d'eau, les comptes extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 85.000 euros HTVA.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 30.000 euros HTVA à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.009.66.09, 21.009.08.03 et 21.009.11.01.

Article 7

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base

21.009.07.01,	21.009.07.02,	21.009.66.01
21.009.66.02,	21.009.66.03,	21.009.66.04,
21.009.66.05,	21.009.66.06,	21.009.66.07,
21.009.08.05,	21.009.07.03,	21.009.07.04,
21.009.66.11,	21.009.08.11,	25.009.66.01;
25.009.66.02,	25.009.07.02,	25.009.07.03,
29.002.07.01,	29.003.07.01,	29.003.07.02,
29.003.07.03,	29.003.66.01,	29.003.07.04,
29.003.07.05,	29.003.66.04	et 32.003.07.01

sauf entre elles.

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base de la mission 31, sauf entre elles.

Article 8

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les allocations suivantes peuvent recevoir des redistributions, par arrêté du Collège, de l'ensemble des allocations de base du budget :

21.009.08.07	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures
21.009.08.08	Frais de fonctionnement bâtiments administratifs
30.001.34.05	Accord non marchand ACS
30.001.34.10	Provision pour accord non marchand
30.001.34.15	Provision accord non marchand
30.001.34.23	Provision index et gestion des risques
30.001.34.27	Soutien exceptionnel aux OIPS agréés dans le cadre du programme FSE+
30.001.34.28	Accord non marchand Mobilité
30.001.34.29	Accord non marchand Digitalisation
30.001.34.30	Accord non marchand Mutualisation
30.001.34.31	Accord non marchand – Communication
31.003.11.01	Étoile Polaire – grosses réparations et aménagement des locaux
31.001.35.01	Dépenses crèches – Subventions places existantes secteur privé
31.001.28.01	Dépenses crèches – Subventions places existantes secteur public

31.001.35.02	Dépenses affaires sociales
31.001.28.02	Terrains d'accueil pour les gens de voyages
31.001.28.03	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places secteur public
31.001.35.03	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places secteur privé
31.001.35.04	Dépenses – Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées secteur privé
31.001.35.05	Dépenses – Subventions infrastructures de santé
31.002.11.01	Dépenses – Bâtiments administratifs
31.002.11.03	Dépenses – Tourisme social
31.002.11.04	Dépenses – Centre sportif de la Woluwe
31.002.11.05	Dépenses – Complexe sportif d'Anderslecht
31.002.11.06	Dépenses – Enseignement
31.002.11.07	Dépenses – Culture

Article 9

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, et après accord du Ministre compétent et du Ministre du Budget, les crédits inscrits aux allocations de base 26.002.34.01 et 26.003.42.01 peuvent être redistribué entre eux par arrêté du Collège en vue de la mise sur pied de projets de formations des classes moyennes conjointement avec Bruxelles Formation.

Article 10

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril, les crédits inscrits aux allocations de base 21.009.08.07 « Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures », 30.001.34.05 « Accords du non-marchand ACS », 30.001.34.06 « Accord non marchand embauche compensatoire », 30.001.34.07 « Accord non marchand Volet Bien Être », 30.001.34.10 « Provision pour accord non marchand », 30.001.34.15 « Provision accord non marchand », 30.001.34.28 « Accord non marchand Mobilité », 30.001.34.29 « Accord non marchand Digitalisation », 30.001.34.30 « Accord non marchand Mutualisation » et 30.001.34.31 « Accord non marchand Communication » peuvent être redistribués, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base du budget décréteil de la Commission communautaire française.

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril, les crédits inscrits aux allocations de base

22.001.34.10 « Mise en œuvre du Plan social-santé intégré » peuvent être redistribués vers les différentes allocations de base des missions 22, programmes 1

et 4 et 23 du budget décréteil de la Commission communautaire française,

30.001.34.23 « Provision index et gestion des risques » peut être redistribué par arrêté du Collège, vers l'ensemble des allocations de base concernées du budget décréteil de la Commission communautaire française.

Article 11

Par dérogation à l'article 60, alinéa 3 du décret du 24 avril 2014, tout engagement juridique de la division 31 peut faire l'objet d'une liquidation au-delà de 5 ans.

Article 12

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Article 13

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement dans le respect du code économique des AB à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

21.001.42.01	Remboursement de la dotation
21.009.08.07	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures
21.009.55.01	Annulation droits constatés
21.009.66.10	Dotations au Service social
22.001.34.01	Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée
22.001.34.02	Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale
22.001.34.03	Subventions aux services de télésurveillance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique
22.001.34.04	Subventions à l'ASBL « fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
22.001.34.05	Subventions aux Maisons d'accueil
22.001.34.06	Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille
22.001.34.07	Subventions aux réseaux en action sociale

22.001.34.08	Subventions aux services de médiation de dettes	22.002.34.11	Soutien à la formation des volontaires
22.001.34.09	Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination	22.002.34.12	Cohésion sociale agréments – Volet local et régional
22.001.34.10	Mise en œuvre du Plan social-santé intégré	22.002.34.13	Subventions pour le co-financement de projets européens financés sur le Fonds Asile et Migration (AMIF)
22.001.35.01	Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22.002.35.01	Subventions pour Infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif
22.002.15.01	Subventions au centre régional d'appui	22.004.34.01	Subventions aux services d'aide à domicile
22.002.15.02	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22.004.34.02	Subventions aux centres de planning familial
22.002.15.03	Subventions pour le Centre Régional pour le Développement de l'Accompagnement à la scolarité et la Citoyenneté CREDASC	22.004.34.03	Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées secteur privé
22.002.27.01	Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22.004.34.04	Centres de formations d'aides familiaux
22.002.27.02	Subventions pour « Lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22.004.34.05	Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3 ^{ème} âge
22.002.27.03	Financement de l'impulsion – Volet local	22.004.34.06	Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées
22.002.27.04	Subventions pour le financement des frais de fonctionnement de cours linguistiques dispensés par l'enseignement de promotion sociale	22.004.34.07	Subventions pour la mise en oeuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle EVRAS
22.002.28.01	Subventions pour Infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal	22.004.34.08	Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales
22.002.34.01	Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22.004.34.09	Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes
22.002.34.02	Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes	22.006.34.01	Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance
22.002.34.03	Financement de l'Impulsion-Volet général	22.006.34.02	Subvention de fonctionnement de l'asbl FRAJE
22.002.34.04	Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité	23.001.34.01	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé
22.002.34.05	Subventions à l'ASBL « Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles »	23.001.34.02	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale
22.002.34.06	Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	23.001.34.03	Subventions à l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
22.002.34.07	Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants	23.001.34.04	Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à une politique sociale/santé intégrée
22.002.34.08	Décret de cohésion sociale : financement des coordinations locales	23.001.34.05	Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI 6 ^{ème} réforme
22.002.34.09	Décret de cohésion sociale : Subventions Innovation	23.001.34.06	Accords de Coopération pour les programmes de dépistage de cancer.
22.002.34.10	Subventions pour la mise en œuvre du Service Citoyen	23.001.42.01	Accords de coopération
		23.002.34.01	Subventions aux services de santé mentale

23.002.34.02	Subventions aux centres d'accueil téléphonique	26.001.34.10	Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle
23.002.34.03	Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués	26.001.34.11	Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-professionnelle
23.002.34.04	Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile	26.001.34.12	Subventions à Skills Belgium
23.002.34.05	Subventions aux Associations de santé intégrée maisons médicales	26.001.34.13	Certifications en matière de validation des compétences
23.002.34.06	Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies	26.001.34.14	Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse – soutien structurel à la formation des jeunes
23.002.34.07	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	26.001.42.01	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
23.002.34.08	Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	26.001.42.02	Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation to
23.002.34.09	Mise en œuvre de l'Accord non marchand 2021-2024 pour le secteur des Maisons médicales.	26.001.42.03	Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications
23.002.35.01	Subventions pour l'informatisation en matière de santé	26.002.34.01	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes
23.003.34.01	Mise en œuvre du Plan de Promotion de la santé	26.002.34.02	Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens
23.003.34.02	Services d'accompagnement et de support	26.002.34.03	Subventions à l'ASBL Espace Formation PME
23.003.34.03	Acteurs en promotion de la santé	26.002.34.04	Subvention à FORMAFORM, Centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de laform
23.003.34.04	Réseaux en promotion de la santé	26.002.42.01	Subventions à l'OFFA
24.009.35.01	Subventions d'investissement en tourisme social secteur privé	26.002.42.02	Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence
25.009.38.01	Indemnité exceptionnelle pour les sociétés de cars	26.003.42.01	Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire,
26.001.34.01	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26.003.42.02	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privé
26.001.34.02	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle	26.003.42.03	Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal
26.001.34.03	Décret ISP : OISP agréées : financement de l'équipe de base	28.009.35.01	Investissements en matière d'infrastructures sportives privées A.R.01/04/1977
26.001.34.04	Subventions aux associations d'amateurs agréés du secteur agricole et soutien aux initiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine	29.003.34.01	Initiatives transversales sur le site du CERIA
26.001.34.05	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale	29.003.34.02	Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement
26.001.34.06	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle	29.003.42.01	Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckère
26.001.34.07	Subventions à la FEBISP		
26.001.34.08	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés		
26.001.34.09	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle		

29.003.42.02	Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA ASBL	31.001.35.04	Dépenses – Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées secteur privé
29.003.42.03	Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA ASBL	31.001.35.05	Dépenses – Subventions infrastructures de santé
30.001.34.01	Subventions de politique générale et transition social-écologique	32.003.42.01	Dotation au SGS Centre Étoile Polaire
30.001.34.02	Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances	32.004.31.01	Aides individuelles
30.001.34.03	Subvention dans le cadre de l'appel à projet vivre-ensemble	32.004.31.02	Conventions prioritaires et nominatives
30.001.34.05	Accord non marchand ACS	32.004.34.01	Subventions aux services d'accompagnement
30.001.34.06	Accord non marchand embauche compensatoire	32.004.34.02	Subventions aux services d'appui individuel
30.001.34.07	Accord non marchand Volet Bien Être	32.004.34.03	Subventions aux services d'accueil familial
30.001.34.08	Accord non marchand primes syndicales	32.004.34.04	Subventions aux services de loisirs inclusifs
30.001.34.09	Projets innovants	32.004.34.05	Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité sociale
30.001.34.10	Provision pour accord non marchand	32.004.34.06	Subventions aux services de participation par des activités collectives
30.001.34.11	Subvention à l'ASBL CBCS	32.004.34.07	Subventions aux services d'appui à la formation professionnelle
30.001.34.22	Subventions de projets pilotes et innovants en lien avec la santé, l'aide aux personnes, la famille et la promotion de la santé	32.004.34.08	Subventions aux projets particuliers agréés
30.001.34.23	Provision index	32.004.34.09	Soutien aux projets particuliers
30.001.34.24	Subvention de la plateforme de concertation NM instituée auprès de Bru Partners	32.004.34.10	Soutien aux projets innovants
30.001.34.25	Projets Handistreaming	32.004.34.11	Subventions aux entreprises de travail adapté
30.001.34.26	Provision Énergie	32.004.34.12	Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement
30.001.34.27	Soutien exceptionnel aux OIPS agréés dans le cadre du programme FSE+	32.004.34.13	Financement de prestations de services liées aux missions du Phare et des projets transversaux
30.001.34.28	Accord non marchand Mobilité	32.004.34.15	Subventions aux services en matière de grande dépendance
30.001.34.29	Accord non marchand Digitalisation	32.004.35.01	Subventions pour frais d'investissement aux entreprises de travail adapté
30.001.34.30	Accord non marchand Mutualisation	32.004.38.01	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire subventionnées par le fonds social européen
30.001.34.31	Accord non marchand Communication	32.004.38.02	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées par le fonds social européen
30.001.35.01	Subventions Mediapark BX1	32.004.42.01	Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé
30.001.42.02	Comité d'expert FSE 2021-2027	32.004.42.02	Accord de coopération libre circulation RW
30.009.08.01	Frais liés à l'immeuble à Paris		
30.009.34.01	Subventions aux associations		
30.009.34.02	Actions francophonies		
30.009.34.03	Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques		
30.009.42.01	Transfert à WBI		
31.001.28.01	Dépenses crèches – Subventions places existantes secteur public		
31.001.28.02	Terrains d'accueil pour les gens de voyages		
31.001.28.03	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places secteur public		
31.001.35.01	Dépenses – crèches – Subventions places existantes secteur privé		
31.001.35.02	Dépenses affaires sociales		
31.001.35.03	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places secteur privé		

Article 14

Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera d'application uniquement pour l'administration centrale site Palais pour l'année 2025.

Article 15

Par dérogation à l'article 12 du décret du 24 avril 2014, le Collège dépose le projet de décret budgétaire à l'Assemblée au plus tard le 31 octobre 2025.

SECTION III

**Dispositions spécifiques relatives
aux Organismes Administratifs Publics***Article 16*

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour les mois de janvier, février, mars et avril 2025.

Article 17

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créés par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

SECTION IV

**Dispositions spécifiques relatives
aux autres engagements
de l'Entité francophone bruxelloise***Article 18*

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts produits dérivés conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Article 19

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Bruxelles, le 25 novembre 2024

Au nom du Collège,

La Membre en charge du Budget,

Barbara TRACHTE

TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET

Mission	Programme	Allocation budgétaire	Initial 2024	Crédits provisoires Janvier-Avril
01		CABINET DU PRÉSIDENT DU COLLÈGE B. TRACHTE		
	009	B. TRACHTE		
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations
		Traitements et indemnités du personnel du cabinet	410.000	410.000
		Frais de fonctionnement du cabinet	13.000	13.000
		Dépenses patrimoniales du cabinet	27.000	27.000
		Total 009	450.000	450.000
Total 01			450.000	450.000
02		CABINET DU MEMBRE DU COLLÈGE R. VERVOORT		
	009	R. VERVOORT		
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations
		Traitements et indemnités du personnel du cabinet	213.000	213.000
		Frais de fonctionnement du cabinet	28.000	28.000
		Dépenses patrimoniales du cabinet	18.000	18.000
		Total 009	259.000	259.000
Total 02			259.000	259.000
03		CABINET DU MEMBRE DU COLLÈGE B. CLERFAYT		
	009	B. CLERFAYT		
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations
		Traitements et indemnités du personnel du cabinet	218.000	218.000
		Frais de fonctionnement du cabinet	25.000	25.000
		Dépenses patrimoniales du cabinet	13.000	13.000
		Total 009	256.000	256.000
Total 03			256.000	256.000
04		CABINET DU MEMBRE DU COLLÈGE A. MARON		
	009	A. MARON		
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations
		Traitements et indemnités du personnel du cabinet	223.000	223.000
		Frais de fonctionnement du cabinet	25.000	25.000
		Dépenses patrimoniales du cabinet	18.000	18.000
		Total 009	266.000	266.000
Total 04			266.000	266.000
			90.000	90.000
			90.000	90.000
			86.000	86.000
			86.000	86.000
			74.000	74.000
			8.000	8.000
			4.000	4.000
			9.000	9.000
			152.000	152.000
			152.000	152.000
			139.000	139.000
			4.000	4.000
			6.000	6.000
			87.000	87.000
			87.000	87.000
			72.000	72.000
			9.000	9.000
			6.000	6.000
			87.000	87.000
			87.000	87.000

Mission	Programme	Allocation budgétaire	Initial 2024	Crédits provisoires Janvier-Avril
05		CABINET DU MEMBRE DU COLLÈGE N. BEN HAMOU		
	009	N. BEN HAMOU		
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations
		05 009 04 01_1111	284.000	97.000
		Traitements et indemnités du personnel du cabinet		97.000
		05 009 05 01_1211	19.000	6.000
		Frais de fonctionnement du cabinet		6.000
		05 009 06 01_7422	4.000	1.000
		Dépenses patrimoniales du cabinet		1.000
		Total 009	307.000	104.000
Total 05			307.000	104.000
06		PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS		
		Substance		
	009	Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations
		06 009 01 01_4170	0	0
		Dotation à l'Assemblée		0
		Total 009	0	0
Total 06			0	0
07		CABINETS		
		Substance		
	009	Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations
		07 009 04 01_1111	350.000	0
		Provisions pour sortie de charge		0
		Total 009	350.000	0
Total 07			350.000	0
21		ADMINISTRATION		
		Dotation spéciale de la Communauté française		
	001	Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations
		21 001 08 01_2130	0	0
		Intérêts dus en vertu de l'article 7, paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs		0
		21 001 42 01_4524	200.000	200.000
		Remboursement de la dotation		200.000
		Total 001	200.000	200.000
Total 21			200.000	200.000
	009	Substance	Engagements	Liquidations
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations
		21 009 07 01_1111	27.676.000	9.410.000
		Rémunérations du personnel statutaire		9.410.000
		21 009 07 02_1111	7.488.000	2.546.000
		Rémunérations du personnel contractuel		2.546.000
		21 009 07 03_1111	0	0
		Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour Phare		0

Mission	Programme	Mission	Allocation budgétaire	Initial 2024		Crédits provisoires Janvier-Avril	
		21 009 07 04_1111	Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour SFPME	425.000	425.000	145.000	145.000
		21 009 08 01_1211	Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comparabilité de l'Etat	40.000	40.000	13.000	13.000
		21 009 08 02_1211	Frais de fonctionnement de la cellule COMMUNICATION	45.000	45.000	15.000	15.000
		21 009 08 03_1211	Frais de fonctionnement	3.380.000	3.275.000	1.127.000	1.092.000
		21 009 08 04_1211	Frais de location simple (leasing opérationnel)	123.000	123.000	41.000	41.000
		21 009 08 05_1211	Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	26.000	26.000	9.000	9.000
		21 009 08 06_1211	Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	0	0	0	0
		21 009 08 07_0100	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures	441.000	441.000	147.000	147.000
		21 009 08 08_1211	Frais de fonctionnement bâtiments administratifs	1.348.000	1.348.000	449.000	449.000
		21 009 08 09_1211	Bien-être	45.000	45.000	15.000	15.000
		21 009 08 10_1211	Soutien et accompagnement de la communauté de management	25.000	25.000	8.000	8.000
		21 009 08 11_1211	Dépenses de promotion, de publication et de diffusion liées aux ressources humaines	10.000	10.000	3.000	3.000
		21 009 08 12_1211	Dépenses en matière de transition	45.000	45.000	15.000	15.000
		21 009 11 01_7422	Dépenses patrimoniales	184.000	184.000	61.000	61.000
		21 009 11 02_7422	Achat de matériel informatique et bureautique	335.000	335.000	112.000	112.000
		21 009 11 03_7422	Dépenses patrimoniales du SIPP	0	0	0	0
		21 009 55 01_3300	Annulation droits constatés	255.000	255.000	85.000	85.000
		21 009 66 01_1111	Frais liés au personnel	1.647.000	1.647.000	560.000	560.000
		21 009 66 02_1120	Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC.	1.903.000	1.903.000	1.903.000	1.903.000
		21 009 66 03_1120	Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	4.800.000	4.800.000	1.600.000	1.600.000
		21 009 66 04_1120	Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	650.000	650.000	650.000	650.000
		21 009 66 05_1120	Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	315.000	315.000	315.000	315.000
		21 009 66 06_1211	Dépenses liées aux frais de parcours	35.000	35.000	12.000	12.000
		21 009 66 07_1211	Frais de gestion du personnel	435.000	435.000	145.000	145.000
		21 009 66 08_1211	Frais de formation du personnel	340.000	340.000	113.000	113.000
		21 009 66 09_1211	Mission du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP)fonct.	102.000	102.000	34.000	34.000

Mission	Programme	Allocation budgétaire		Initial 2024		Crédits provisoires Janvier-Avril	
		21 009 66 10_4160	Dotations au Service social	1.252.000	1.252.000	417.000	417.000
		21 009 66 11_1120	Charges de pensions des agents provenant de l'ex-IFPME	15.000	15.000	15.000	15.000
		21 009 68 01_1211	Frais liés à l'informatisation de l'administration	3.500.000	3.500.000	1.370.000	1.421.000
		21 009 68 02_1211	Application E-sub et Hygie	291.000	291.000	291.000	97.000
		21 009 68 03_1211	Application budgétaire et comptable	400.000	400.000	133.000	133.000
			Total 009	57.576.000	57.471.000	21.759.000	21.581.000
Total 21				57.776.000	57.671.000	21.959.000	21.781.000
22			AIDE AUX PERSONNES				
	001		Action sociale				
			Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		22 001 08 01_1211	Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	25.000	25.000	8.000	8.000
		22 001 08 02_1211	Promotion, publication, diffusion	25.000	25.000	8.000	8.000
		22 001 34 01_3300	Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée	857.000	857.000	509.000	509.000
		22 001 34 02_3300	Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	4.486.000	4.483.000	2.419.000	2.419.000
		22 001 34 03_3300	Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique	225.000	227.000	75.000	76.000
		22 001 34 04_3300	Subventions à l'ASBL « fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	57.000	57.000	34.000	34.000
		22 001 34 05_3300	Subventions aux Maisons d'accueil	15.922.000	15.922.000	4.500.000	4.500.000
		22 001 34 06_3300	Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	74.000	74.000	25.000	25.000
		22 001 34 07_3300	Subventions aux réseaux en action sociale	308.000	308.000	160.000	160.000
		22 001 34 08_3300	Subventions aux services de médiation de dettes	1.445.000	1.445.000	769.000	769.000
		22 001 34 09_3300	Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination	112.000	112.000	100.000	100.000
		22 001 34 10_3300	Mise en oeuvre du Plan Social Santé Intégré	4.653.000	4.653.000	0	150.000
		22 001 34 11_3300	Agrément des CSSI	1.730.000	1.730.000	200.000	200.000
		22 001 35 01_5210	Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	129.000	129.000	43.000	43.000
			Total 001	30.048.000	30.047.000	8.850.000	9.001.000

Mission	Programme	Allocation budgétaire	Initial 2024				Crédits provisoires Janvier-Avril
			Cohabitation des communautés locales				
			Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations	
	002		Allocation budgétaire				
			Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale				
		22 002 08 01_1211	35.000	35.000	12.000	12.000	
		22 002 08 02_1211	64.000	64.000	21.000	21.000	
		22 002 15 01_3300	306.000	306.000	158.000	158.000	
		22 002 15 02_3300	0	203.000	0	0	
		22 002 15 03_3300	89.000	88.000	46.000	46.000	
		22 002 27 01_3300	0	869.000	0	0	
		22 002 27 02_3300	0	77.000	0	0	
		22 002 27 03_4321	1.606.000	1.567.000	1.282.000	1.282.000	
		22 002 27 04_4321	4.000	4.000	1.000	1.000	
		22 002 28 01_6321	300.000	300.000	0	0	
		22 002 34 01_3300	888.000	855.000	296.000	285.000	
		22 002 34 02_3300	1.082.000	1.077.000	557.000	557.000	
		22 002 34 03_3300	511.000	523.000	409.000	419.000	
		22 002 34 04_3300	1.102.000	1.189.000	367.000	396.000	
		22 002 34 05_3300	200.000	200.000	67.000	67.000	
		22 002 34 06_3300	3.800.000	4.391.000	1.922.000	1.922.000	
		22 002 34 07_3300	100.000	100.000	33.000	33.000	
		22 002 34 08_3300	112.000	112.000	58.000	58.000	
		22 002 34 09_3300	530.000	530.000	0	0	

Mission	Programme	Allocation budgétaire		Initial 2024		Crédits provisoires Janvier-Avril	
		22 002 34 10_3300	Subventions pour la mise en oeuvre du Service Citoyen	240.000	240.000	80.000	80.000
		22 002 34 11_3300	Soutien à la formation des volontaires	25.000	25.000	8.000	8.000
		22 002 34 12_3300	Cohésion sociale agréments – Volet local et régional	14.985.000	13.491.000	7.500.000	7.500.000
		22 002 34 13_3300	Subvention pour le co-financement de projets européens financés sur le Fonds Asile et Migration (AMIF)	228.000	228.000	183.000	183.000
		22 002 35 01_5210	Subventions pour Infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	102.000	102.000	34.000	34.000
		22 002 42 01_4524	Subventions pour le financement de cours linguistiques dispensés par l'enseignement de promotion sociale reconnu ou subventionné par la Communauté française pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	500.000	500.000	0	0
			Total 002	26.809.000	27.076.000	13.034.000	13.062.000
	004		Famille				
			Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		22 004 34 01_3300	Subventions aux services d'aide à domicile	38.802.000	38.779.000	18.612.000	18.612.000
		22 004 34 02_3300	Subventions aux centres de planning familial	9.916.000	9.931.000	6.015.000	6.015.000
		22 004 34 03_3300	Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	497.000	497.000	166.000	166.000
		22 004 34 04_3300	Centres de formations d'aides familiaux	230.000	229.000	98.000	98.000
		22 004 34 05_3300	Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3 ^{ème} âge	262.000	262.000	169.000	169.000
		22 004 34 06_3300	Subventions aux services d'aide aux personnes âgées mal-traitées	135.000	135.000	45.000	45.000
		22 004 34 07_3300	Subventions pour la mise en oeuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	1.000.000	1.000.000	34.000	34.000
		22 004 34 08_3300	Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales	95.000	95.000	112.000	112.000
		22 004 34 09_3300	Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes	201.000	201.000	111.000	111.000
			Total 004	51.138.000	51.129.000	25.362.000	25.362.000

Mission	Programme	Allocation budgétaire	Initial 2024		Crédits provisoires Janvier-Avril	
			Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
	006	Soutien à la Politique d'accueil de la petite enfance				
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		22 006 08 01_1211	70.000	70.000	23.000	23.000
		22 006 08 02_1211	21.000	21.000	7.000	7.000
		22 006 34 01_3300	232.000	232.000	77.000	77.000
		22 006 34 02_3300	168.000	168.000	148.000	148.000
		Total 006	491.000	491.000	255.000	255.000
Total 22			108.486.000	108.743.000	47.501.000	47.680.000
23		SANTÉ				
	001	Support de la politique générale				
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		23 001 08 01_1211	55.000	55.000	18.000	18.000
		23 001 08 02_1211	5.000	5.000	2.000	2.000
		23 001 34 01_3300	40.000	40.000	32.000	32.000
		23 001 34 02_3300	1.619.000	1.619.000	540.000	540.000
		23 001 34 03_3300	106.000	106.000	72.000	72.000
		23 001 34 04_3300	750.000	750.000	279.000	279.000
		23 001 34 05_3300	0	0	0	0
		23 001 42 01_4140	132.000	132.000	66.000	66.000
		Total 001	2.707.000	2.707.000	1.009.000	1.009.000
002		Services ambulatoires				
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		23 002 34 01_3300	20.694.000	20.666.000	11.998.000	11.998.000
		23 002 34 02_3300	1.077.000	1.074.000	1.174.000	1.174.000
		23 002 34 03_3300	1.284.000	1.284.000	675.000	675.000
		23 002 34 04_3300	1.911.000	1.934.000	1.226.000	1.226.000

Mission	Programme	Allocation budgétaire	Initial 2024		Crédits provisoires Janvier-Avril	
			Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)	5.882.000	5.982.000	3.584.000	3.584.000
		Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies	7.960.000	7.940.000	4.620.000	4.620.000
		Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	631.000	631.000	322.000	322.000
		Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	829.000	827.000	354.000	354.000
		Mise en œuvre de l'Accord non marchand 2021-2024 pour le secteur des Maisons médicales.	0	0	0	0
		Subventions pour l'informatisation en matière de santé	75.000	75.000	0	0
		Total 002	40.343.000	40.413.000	23.953.000	23.953.000
	003	Promotion de la santé, matières transférées de la Communauté française				
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		Mise en œuvre du PSSI volet Promotion de la Santé	451.000	473.000	150.000	158.000
		Services d'accompagnement et de support	1.836.000	1.820.000	1.600.000	1.600.000
		Acteurs en promotion de la santé	4.042.000	4.036.000	3.494.000	3.494.000
		Réseaux en promotion de la santé	192.000	192.000	166.000	166.000
		Programmes de médecine préventive	200.000	200.000	0	0
		Fédération bruxelloise de la Promotion de la Santé	83.000	70.000	72.000	72.000
		Total 003	6.804.000	6.791.000	5.482.000	5.490.000
Total 23			49.854.000	49.911.000	30.444.000	30.452.000
24		TOURISME				
		Subsistance				
	009	Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	1.000	1.000	0	0
		Promotion, publication, diffusion	40.000	40.000	13.000	13.000
		Frais de fonctionnement des auberges de jeunesse	104.000	104.000	35.000	35.000
		Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	720.000	720.000	240.000	240.000
		Total 009	865.000	865.000	288.000	288.000
Total 24			865.000	865.000	288.000	288.000

Mission	Programme	Allocation budgétaire	Initial 2024	Crédits provisoires Janvier-Avril
25		TRANSPORT SCOLAIRE		
	009	Substance		
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations
			Engagements	Liquidations
		25 009 07 01_1111	4.926.000	4.926.000
		Rémunération du personnel d'accompagnement		1.675.000
		25 009 07 02_1111	107.000	107.000
		Rémunération Superviseurs		36.000
		25 009 07 03_1211	432.000	432.000
		Frais liés au personnel d'accompagnement		144.000
		25 009 08 01_1211	220.000	220.000
		Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires		73.000
		25 009 08 02_1211	315.000	315.000
		Frais de location simple de bus		147.000
		25 009 08 03_1211	10.035.000	10.035.000
		Frais de transport		3.611.000
		25 009 11 01_7422	0	0
		Achat de véhicules pour les superviseurs		0
		25 009 11 02_7422	0	0
		Achat de biens durables		0
		25 009 38 01_3200	0	0
		Indemnité exceptionnelle pour les sociétés de cars.		0
		Total 009	16.035.000	16.035.000
Total 25			16.035.000	5.686.000
		FORMATION PROFESSIONNELLE		5.686.000
26		Support général de la politique de Formation professionnelle		
	001	Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations
			Engagements	Liquidations
		26 001 08 01_1211	5.000	5.000
		Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration		2.000
		26 001 08 02_1211	25.000	25.000
		Promotion, publication, diffusion		8.000
		26 001 08 03_4524	50.000	50.000
		Cofinancement du plan de communication dans le cadre du Programme opérationnel FSE 2021-2028		17.000
		26 001 08 04_1211	4.000	4.000
		Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale		1.000
		26 001 34 01_3300	1.112.000	1.112.000
		Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique		371.000
		26 001 34 02_3300	30.000	30.000
		Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle		10.000
		26 001 34 03_3300	8.309.000	8.309.000
		Décret ISP:OISP agréés : financement de l'équipe de base		4.224.000
		26 001 34 04_3300	25.000	25.000
		Subventions aux associations d'amateurs agréés du secteur agricole et soutien aux initiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine		8.000
		26 001 34 06_3300	31.000	31.000
		Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle		10.000
		26 001 34 07_3300	103.000	103.000
		Subventions à la FEBISP		34.000

Mission	Programme	Allocation budgétaire	Initial 2024		Crédits provisoires Janvier-Avril	
			Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés	290.000	232.000	97.000	77.000
		Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle	2.176.000	2.067.000	725.000	689.000
		Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle	44.000	44.000	15.000	15.000
		Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-professionnelle	7.000	7.000	2.000	2.000
		Subventions à Skills Belgium	70.000	70.000	23.000	23.000
		Certifications en matière de validation des compétences	800.000	800.000	267.000	267.000
		Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse – soutien structurel à la formation des jeunes	346.000	214.000	115.000	71.000
		Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	155.000	155.000	55.000	55.000
		Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie	24.000	24.000	12.000	12.000
		Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications	73.000	73.000	37.000	37.000
		Total 001	13.679.000	13.380.000	6.033.000	5.933.000
	002	Classes moyennes				
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		Frais de fonctionnement du Service Formation PME (rue de Stalle), prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...)des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	151.000	151.000	50.000	50.000
		Promotion et autres prestations et travaux par tiers, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	65.000	65.000	22.000	22.000
		Dépenses effectuées dans le cadre de projets de mobilités, en ce compris les remboursements éventuels suite à la non consommation de l'enveloppe y afférente	17.000	17.000	6.000	6.000
		Équipements	70.000	70.000	23.000	23.000
		Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes	437.000	437.000	146.000	146.000
		Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens	0	0	0	0

Mission	Programme	Allocation budgétaire	Initial 2024		Crédits provisoires Janvier-Avril	
			Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		Subventions à l'ASBL Espace Formation PME	12.617.000	12.617.000	6.414.000	6.414.000
		Subvention à FORMAFORM, Centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences	548.000	548.000	279.000	279.000
		Subventions à l'OFFA	156.000	156.000	80.000	80.000
		Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence	17.000	17.000	6.000	6.000
		Total 002	14.078.000	14.078.000	7.026.000	7.026.000
	003	Institut bruxellois francophones pour la formation professionnelle				
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)	56.049.000	56.049.000	37.989.000	37.989.000
		Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics	2.420.000	2.420.000	1.641.000	1.641.000
		Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal	2.693.000	2.693.000	1.826.000	1.826.000
		Total 003	61.162.000	61.162.000	41.456.000	41.456.000
Total 26			88.919.000	88.620.000	54.515.000	54.415.000
27		DETTES				
	001	Bâtiments scolaires				
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		Frais de fonctionnement	119.000	119.000	40.000	40.000
		Dotation à la SPABSB	0	0	0	0
		Total 001	119.000	119.000	40.000	40.000
	002	Charges financières				
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		Intérêts-charges financières	30.000	30.000	10.000	10.000
		Total 002	30.000	30.000	10.000	10.000

Mission	Programme	Allocation budgétaire	Initial 2024		Crédits provisoires Janvier-Avril	
			Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
	007	Dettes bâtiments rue des palais				
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		27 007 13 01_2110	256.000	256.000	85.000	85.000
		27 007 14 01_9110	1.442.000	1.442.000	481.000	481.000
		Total 007	1.698.000	1.698.000	566.000	566.000
Total 27			1.847.000	1.847.000	616.000	616.000
28		INFRASTRUCTURES SPORTIVES PRIVÉES				
	009	Substance				
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		28 009 35 01_5210	268.000	268.000	89.000	89.000
		Total 009	268.000	268.000	89.000	89.000
Total 28			268.000	268.000	89.000	89.000
29		ENSEIGNEMENT				
	002	Complexe sportif et Hall sportif				
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		29 002 07 01_1111	1.293.000	1.293.000	440.000	440.000
		29 002 08 01_1211	435.000	435.000	145.000	145.000
		29 002 08 02_1250	40.000	40.000	13.000	13.000
		29 002 11 01_7422	70.000	70.000	23.000	23.000
		Total 002	1.838.000	1.838.000	621.000	621.000
003		Enseignement				
		Allocation budgétaire	Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		29 003 07 01_1111	6.483.000	6.483.000	2.204.000	2.204.000
		29 003 07 03_1111	22.000	22.000	7.000	7.000
		29 003 07 04_1111	18.607.000	18.607.000	6.326.000	6.326.000
		29 003 07 05_1111	2.142.000	2.142.000	728.000	728.000
		29 003 08 01_1211	150.000	150.000	50.000	50.000
		29 003 08 02_1211	20.000	20.000	7.000	7.000
		29 003 08 03_1211	13.945.000	13.945.000	4.648.000	4.648.000

Mission	Programme	Allocation budgétaire	Initial 2024		Crédits provisoires Janvier-Avril	
		29 003 08 04_1211 Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'enseignement	200.000	200.000	67.000	67.000
		29 003 08 05_1211 Frais de maintenance des bâtiments scolaires et assimilé.	2.693.000	1.473.000	898.000	491.000
		29 003 08 06_1211 Initiatives et soutien aux élèves précarisés	120.000	120.000	40.000	40.000
		29 003 08 07_1211 Dépenses de fonctionnement informatique	600.000	600.000	200.000	200.000
		29 003 08 08_1211 Dépenses de fonctionnement – Contrats de location	105.000	105.000	35.000	35.000
		29 003 11 01_7422 Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-École	1.472.000	2.222.000	491.000	741.000
		29 003 11 02_7422 Achat de biens meubles durables pour la Haute-École	201.000	201.000	67.000	67.000
		29 003 11 03_7422 Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires.	10.000	10.000	3.000	3.000
		29 003 11 04_7422 Dépenses patrimoniales pour les bâtiments scolaires et assimilé.	60.000	60.000	20.000	20.000
		29 003 11 05_7422 Achats de biens durables informatiques pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-École	900.000	900.000	300.000	300.000
		29 003 11 06_1211 Contrat leasing enseignement	13.000	13.000	4.000	4.000
		29 003 34 01_3300 Initiatives transversales sur le site du CERIA	100.000	100.000	33.000	33.000
		29 003 34 02_3300 Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement	300.000	300.000	100.000	100.000
		29 003 42 01_4150 Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckère	691.000	691.000	230.000	230.000
		29 003 42 02_4160 Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA ASBL	15.000	15.000	5.000	5.000
		29 003 42 03_4160 Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA ASBL	30.000	30.000	10.000	10.000
		29 003 66 01_1111 Frais liés au personnel	550.000	550.000	187.000	187.000
		29 003 66 02_1120 Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant	839.000	839.000	280.000	280.000
		29 003 66 03_1212 Frais de gestion du personnel	3.000	3.000	1.000	1.000
		29 003 66 04_1111 Frais liés au personnel enseignant	510.000	510.000	173.000	173.000
		Total 003	50.781.000	50.311.000	17.114.000	16.957.000
Total 29			52.619.000	52.149.000	17.735.000	17.578.000

Mission	Programme	Allocation budgétaire	Initial 2024		Crédits provisoires Janvier-Avril		
			Engagements	Liquidations		Engagements	Liquidations
30	001	RELATIONS INTERNATIONALES (MATIÈRES TRANSFÉRÉES) ET POLITIQUE GÉNÉRALE					
		Politique générale					
		Allocation budgétaire					
			30 001 08 01_1211	Tableaux de bord	0	0	0
			30 001 08 02_1211	Promotion, publication et diffusion	20.000	20.000	7.000
			30 001 08 03_1211	Promotion, publication, étude dans le cadre de l'égalité des chances	20.000	20.000	7.000
			30 001 08 05_1211	Déplacement à l'étranger pour missions de politique générale	15.000	15.000	5.000
			30 001 34 01_3300	Subventions de politique générale et transition social-écologique	500.000	500.000	167.000
			30 001 34 02_3300	Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances	100.000	100.000	33.000
			30 001 34 03_3300	Contributions financières aux Organismes publics en charge de la promotion de l'égalité	90.000	90.000	30.000
			30 001 34 04_3300	Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC, réduire et compenser)	90.000	90.000	30.000
			30 001 34 05_3300	Accord non marchand ACS	1.000.000	1.000.000	333.000
			30 001 34 06_3300	Accord non marchand embauche compensatoire	7.050.000	7.050.000	2.350.000
			30 001 34 07_3300	Accord non marchand Volet Bien Être	536.000	536.000	179.000
			30 001 34 08_3300	Accord non marchand primes syndicales	230.000	230.000	77.000
			30 001 34 09_3300	Projets innovants	50.000	50.000	17.000
			30 001 34 10_3300	Provision pour accord non marchand	3.620.000	3.620.000	1.207.000
			30 001 34 11_3300	Subvention à l'ASBL IFIC	150.000	150.000	50.000
			30 001 34 15_3300	Provision accord non marchand	17.149.000	17.250.000	5.716.000
			30 001 34 23_0101	Provision index et gestion des risques	4.169.000	4.169.000	0
	30 001 34 24_3300	Subvention de la plate forme de concertation NM instituée auprès de Bru Partners	155.000	155.000	52.000		
	30 001 34 25_3300	Projets Handistreaming	25.000	25.000	8.000		
	30 001 34 26_3300	Provision Énergie	0	0	0		
	30 001 34 27_3300	Soutien exceptionnel aux OIPS agréés dans le cadre du programme FSE+	0	0	0		
	30 001 34 28_3300	Accords non marchand mobilité	2.960.000	2.960.000	987.000		
	30 001 34 29_3300	Accord non marchand digitalisation	150.000	150.000	50.000		
	30 001 34 30_3300	Accord non marchand Mutualisation	1.800.000	1.800.000	600.000		
	30 001 34 31_3300	Accord non marchand communication	50.000	50.000	17.000		

Mission	Programme	Allocation budgétaire		Initial 2024		Crédits provisoires Janvier-Avril	
		30 001 42 01_4140	Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	25.000	25.000	8.000	8.000
		30 001 42 02_4550	Comité d'experts FSE 2021-2027	144.000	144.000	48.000	48.000
		Total 001		40.098.000	40.199.000	11.978.000	12.012.000
	009	Substance					
		Allocation budgétaire		Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		30 009 05 01_1211	Frais de mission et de réception des membres du collège et des membres de cabinet	35.000	35.000	12.000	12.000
		30 009 08 01_1211	Frais liés à l'immeuble à Paris	40.000	40.000	13.000	13.000
		30 009 08 02_1211	Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques	25.000	25.000	8.000	8.000
		30 009 08 03_1211	Frais liés aux activités de la Représentation de la Commission communautaire française à Paris	30.000	30.000	10.000	10.000
		30 009 34 01_3300	Subventions aux associations	60.000	60.000	20.000	20.000
		30 009 34 02_3300	Actions francophonies	55.000	55.000	18.000	18.000
		30 009 34 03_3300	Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques	60.000	60.000	20.000	20.000
		30 009 42 01_4550	Transfert à WBI	252.000	252.000	84.000	84.000
		Total 009		557.000	557.000	185.000	185.000
Total 30				40.655.000	40.756.000	12.163.000	12.197.000
31		INFRASTRUCTURES					
	001	Dépenses initiatives					
		Allocation budgétaire		Engagements	Liquidations	Engagements	Liquidations
		31 001 28 01_6321	Dépenses crèches – Subventions places existantes (secteur public)	1.767.000	1.400.000	589.000	467.000
		31 001 28 02_6321	Terrains d'accueil pour les gens de voyages	13.000	13.000	4.000	4.000
		31 001 28 03_6321	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places (secteur public)	3.100.000	4.032.000	1.033.000	1.344.000
		31 001 35 01_5112	Dépenses – crèches – Subventions places existantes (secteur privé)	876.000	1.376.000	292.000	459.000
		31 001 35 02_5112	Dépenses affaires sociales	476.000	476.000	159.000	159.000
		31 001 35 03_5112	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places (secteur privé)	850.000	1.300.000	283.000	433.000
		31 001 35 04_5112	Dépenses – Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)	7.197.000	2.428.000	2.399.000	809.000
		31 001 35 05_5112	Dépenses – Subventions infrastructures de santé	515.000	515.000	172.000	172.000
		Total 001		14.794.000	11.540.000	4.931.000	3.847.000

Mission	Programme	Allocation budgétaire	Initial 2024		Crédits provisoires Janvier-Avril		
			Engagements	Liquidations		Engagements	Liquidations
	002	Dépenses : bâtiments					
		Allocation budgétaire					
		31 002 11 01_7200	Dépenses – Bâtiments administratifs	500.000	500.000	167.000	167.000
		31 002 11 03_7200	Dépenses – Tourisme social	130.000	130.000	43.000	43.000
		31 002 11 04_7200	Dépenses – Centre sportif de la Woluwe	85.000	85.000	28.000	28.000
		31 002 11 05_7200	Dépenses – Complexe sportif d'Anderlecht	0	0	0	0
		31 002 11 06_7200	Dépenses – Enseignement	12.650.000	29.740.000	4.217.000	9.913.000
		31 002 11 07_7200	Dépenses – Culture	2.093.000	2.069.000	698.000	690.000
		Total 002		15.458.000	32.524.000	5.153.000	10.841.000
	003	Étoile Polaire					
		Allocation budgétaire					
		31 003 11 01_7200	Étoile Polaire – grosses réparations et aménagement des locaux	60.000	60.000	20.000	20.000
		Total 003		60.000	60.000	20.000	20.000
Total 31				30.312.000	44.124.000	10.104.000	14.708.000
32		PHARE					
	003	Étoile Polaire					
		Allocation budgétaire					
		32 003 08 01_1211	Étoile Polaire – dépenses de fonctionnement	157.000	157.000	52.000	52.000
		32 003 11 01_7422	Étoile Polaire – Dépenses Patrimoniales	50.000	50.000	17.000	17.000
		Total 003		207.000	207.000	69.000	69.000
	004	Personnes handicapées					
		Allocation budgétaire					
		32 004 08 01_3112	Gestion financières des subventions périodiques à l'utilisation	536.000	536.000	536.000	536.000
		32 004 08 02_1211	Frais de fonctionnement, de communication, d'information et d'organisation de colloques, salons, et formations spéciales non couvertes par le CDCP	90.000	90.000	90.000	90.000
		32 004 31 01_3432	Aides individuelles	600.000	1.000.000	200.000	500.000
		32 004 31 02_3432	Convention prioritaires et nominatives	2.352.000	2.352.000	1.500.000	1.040.000
		32 004 34 01_3300	Subventions aux services d'accompagnement	10.398.000	10.398.000	3.698.000	3.698.000
		32 004 34 02_3300	Subventions aux services d'appui individuel	350.000	350.000	130.000	130.000
		32 004 34 03_3300	Subventions aux services d'accueil familial	623.000	623.000	208.000	208.000
		32 004 34 04_3300	Subventions aux services de loisirs inclusifs	129.000	129.000	45.000	45.000

Mission	Programme	Allocation budgétaire	Initial 2024		Crédits provisoires Janvier-Avril		
		32 004 34 05_3300	Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité sociale	233.000	233.000	80.000	80.000
		32 004 34 06_3300	Subventions aux services de participation par des activités collectives	284.000	284.000	117.000	117.000
		32 004 34 07_3300	Subventions aux services d'appui à la formation professionnelle	416.000	416.000	139.000	139.000
		32 004 34 08_3300	Subventions aux projets particuliers agréés	2.265.000	2.265.000	755.000	755.000
		32 004 34 09_3300	Soutien aux projets particuliers	1.801.000	1.841.000	600.000	614.000
		32 004 34 10_3300	Soutien aux projets innovants	300.000	100.000	0	66.000
		32 004 34 11_3300	Subventions aux entreprises de travail adapté	33.822.000	33.822.000	11.274.000	11.274.000
		32 004 34 12_3300	Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement	130.654.000	131.154.000	43.551.000	43.718.000
		32 004 34 13_3300	Subventions de prestations de services liées aux missions du Phare et des projets transversaux	255.000	255.000	85.000	85.000
		32 004 34 14_0100	Provision pour les subventions relatives à la « Grande dépendance »	700.000	700.000	0	0
		32 004 34 15_3300	Subventions aux services en matière de grande dépendance.	0	305.000	0	0
		32 004 35 01_5112	Subventions pour frais d'investissements aux entreprises de travail adapté	465.000	465.000	380.000	380.000
		32 004 38 01_3200	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire subventionnées par le fonds social européen	2.680.000	3.480.000	893.000	1.160.000
		32 004 38 02_3200	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées par le fonds social européen	20.000	20.000	7.000	7.000
		32 004 42 01_4524	Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé	290.000	290.000	97.000	97.000
			Total 004	189.263.000	191.108.000	64.385.000	64.739.000
Total 32				189.470.000	191.315.000	64.454.000	64.808.000
DECRET			TOTAL	638.994.000	654.192.000	266.073.000	270.817.000

